

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 5

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Subventions
aux associations
2021**

L'an deux mille-vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 avril 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - B.GERY - A.VALETTE - E.DEITIEUX - C.MARTIN - M.BECRET - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE donne pouvoir à J.DARRIGADE
C.DUFOUR donne pouvoir à F.GONZALEZ
X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
MA THEBAUD donne pouvoir à J.RANCE
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE

Secrétaire de séance : JP ALPHA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, chaque année, le montant des subventions allouées aux associations est voté dans le cadre de l'adoption du budget primitif, la liste des associations bénéficiaires figurant en annexe du document budgétaire.

Comme l'an passé, en raison de la crise sanitaire COVID, les demandes de subvention 2022 ont fait l'objet d'un examen plus particulier en concertation avec les associations, certaines ayant proposé de revoir leur subvention à la baisse au vu de leurs besoins et dans un esprit de solidarité.

Vu les différentes rencontres avec les représentants du tissu associatif ;
Vu les commissions « vie associative » du 7 avril 2022 et des « finances » du 4 avril 2022, il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

ALCOOL ASSISTANCE (LA CROIX D'OR)	160 €
ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS	700 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	100 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	100 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL BOUCAU	15 000 €

ATHERBEA	
SECOURS CATHOLIQUE PAYS BASQUE	100 €
SECOURS POPULAIRE	100 €
AEFH 64-CIDFF	1 500 €
BANQUE ALIMENTAIRE	500 €
LA CIMADE	200 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DES LANDES	663 €
ASSOCIATION DON DU SANG	200 €
SOS FAMILLES EMMAUS BAYONNE	500 €
BOUCAU TARNOS STADE	27 000 €
BOUCAU TENNIS CLUB	2 970 €
ECOLE DE RUGBY BOUCAU TARNOS	1 800 €
ELAN BOUCALAIS	16 500 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	900 €
PETANQUE BOUCALAISE	200 €
SISCBT	12 240 €
ESSOR BASQUE	1 500 €
ACI GASCONHA	100 €
ADCMR CAEM PYRENEES ATLANTIQUES	25 000 €
CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	4 500 €
CERCLE DES AMIS DE L'ART	450 €
LA BOUCALAISE	2 500 €
ASSOCIATION LA MONTILLANA	150 €
ASSOCIATION ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALADES	100 €
ASSOCIATION JEUNES ADULTES HANDICAPES MOTEURS	200 €
PREVENTION ROUTIERE (INTERVENTION ECOLES)	450 €
LES CIGALES	500 €
VAL D'ADOUR MARITIME	150 €
AMICALE DE LA CALE SARRAUTE	250 €
CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU	390 000 €
S COMME CHAT	1 000 €
JOUR DE FETE	4 000 €
CAMINANTE (TRAIT D'UNION)	5 145 €
CLAVETTE ET Cie	4 000 €
TOTAL SUBVENTIONS 2021	524 428 €

Pour mémoire, les subventions allouées en 2021 se sont élevées à 507 062 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions aux associations comme présentés ci- dessus.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 à l'article à l'article 6574.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 avril 2022

Le Maire,

